

JOURNÉE NATIONALE ACTUALITÉ DU DROIT DU TRAVAIL EN 2023-2024

Cette formation organisée tous les ans est animée par l'équipe de la Direction des Relations du Travail de la FEHAP. Elle permet aux participants de prendre en compte dans leur activité

professionnelle l'ensemble des évolutions intervenues en droit du travail et d'adapter la gestion de leur établissement en conséquence. La formation est à jour de l'actualité la plus récente.

OBJECTIFS

- Connaître les évolutions législatives, réglementaires, conventionnelles, jurisprudentielles et celles du secteur sanitaire, social et médico-social pour tous les champs du droit du travail, en 2023-2024
- Analyser et s'appropriier les incidences de ces évolutions sur la gestion des établissements



25 et 27 juin, de 14h à 17h30,
en distanciel



390€ adhérent

585€ non-adhérent
(par personne)



2x0.5 j

01 53 98 95 03 – formation@fehapp.fr

Prérequis

Bon niveau de connaissance de la réglementation de base

CONTENU

I. ACTUALITÉ CONVENTIONNELLE

1. Négociation d'une CCUE pour le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif

- Point sur l'état d'avancement des négociations
- Accord n°2023-01 du 17 octobre 2023 visant à établir la liste des métiers et activités considérés comme particulièrement exposés aux facteurs de risques professionnels mentionnés au 1° du I de l'article L. 4161-1 du Code du travail

2. CCN51

- Complémentaire santé
- Additif du 15 novembre 2023 à l'avenant n°2022-03 du 21 juin 2022 visant à actualiser les dispositions de la CCN51 faisant référence à la notion de salarié cadre
- Représentativité Employeurs

II. TEMPS DE TRAVAIL

- Un salarié à temps partiel, dans le cadre d'un aménagement du temps de travail sur une période de référence supérieure à la semaine, peut-il être amené à effectuer un dépassement horaire hebdomadaire ponctuellement ?
- Le dépassement des durées maximales de travail ou le non-respect du repos journalier ouvre-t-il nécessairement droit à réparation ?

III. REMUNERATION

- Partage de la valeur
- Bulletin de salaire
- L'exclusion de certains agents hospitaliers de la prime Ségur est-elle jugée conforme à la Constitution ?

IV. SANTÉ AU TRAVAIL ET DIVERSITÉ

- Organisme paritaire de prévention des risques professionnels
- Actualités OETH
- Evolution d'OETH

V. CONGES ET SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL

1. Congés payés

- Congés payés et maladie : Tout savoir sur les nouvelles règles d'acquisition et de report des congés payés !
- Les congés payés acquis mais non pris avant un congé parental sont-ils reportés après la date de reprise du travail ?

2. Autres congés et absences

- Assouplissement du recours au congé d'adoption
- La durée de l'arrêt de travail prescrit lors d'une téléconsultation est-elle limitée ?
- Dans quelles situations le délai de carence de 3 jours pour percevoir les IJSS ne s'applique plus ?
- Comment la protection des salariés ayant un enfant atteint de graves problèmes de santé ou en cas de décès d'un enfant est-elle renforcée ?

3. Accident du trajet

- Faire une chute en déneigeant sa voiture avant d'aller travailler est-ce un accident du trajet ?

VI. CONTRAT DE TRAVAIL

- Quelles sont les informations à délivrer aux salariés sur la relation de travail et sur les postes en CDI ?
- Quelle est la procédure à suivre et les conséquences du refus d'un salarié à la proposition d'un CDI à l'issue d'un CDD ?
- Enquête sur les CDD multi remplacements

VII. RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

1. Licenciement

- Ne pas être suffisamment « fun » peut-il constituer un motif de licenciement ?
- La convocation à entretien préalable à un éventuel licenciement peut-elle être envoyée pendant le congé maternité ?
- Un salarié peut-il produire en justice des documents professionnels qui sont couverts par le secret médical ?

2. Inaptitude

- La rédaction de l'avis du médecin du travail a-t-elle un impact sur l'obligation de reclassement de l'employeur ?
- L'employeur respecte-t-il son obligation de reclassement s'il propose un poste à temps partiel conforme aux préconisations du médecin du travail, même si cela entraîne une baisse de rémunération pour le salarié ?
- Le refus d'une proposition de reclassement par le salarié dispense-t-il l'employeur de son obligation de reprise du versement des salaires au-delà d'1 mois ?

VIII. ÉVOLUTIONS LÉGALES

REMPLISSEZ UN BULLETIN D'INSCRIPTION EN LIGNE

PUBLICS

- Directeurs et adjoints
- DRH / RRH
- Assistants RH
- Comptables
- Tout professionnel concerné

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- Exposés
- Supports pédagogiques
- Échanges

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation -

- Test de positionnement d'entrée
- Test de positionnement de sortie
- Questionnaires de satisfaction

INTERVENANTS

- Directeur des Relations du Travail
- Directeur adjoint, Direction et expert des Relations du Travail
- Conseillers Relations du Travail